



SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL du 29 juin 2015

L'An deux mil quinze le lundi 29 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni dans la salle du conseil syndical à Tournan en Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. René SAPIERRE, délégué titulaire, commune d'Argentières
M. Jean-Paul MOSNY, délégué titulaire, commune d'Argentières
M. Eric CANTAREL, délégué suppléant, commune de Beauvoir
M. Olivier DEVAUX, délégué titulaire, commune de Champdeuil
M. Guillaume CHATELOT, délégué titulaire, commune de Champdeuil
M. François GONDAL, délégué titulaire, communauté de communes l'Yerres à l'Ancoeur (Chaumes-en-Brie),
M. Pierre VASSEUR, délégué suppléant, commune de Roissy-en-Brie
Mme Nathalie SEMONSU, déléguée titulaire, commune de Yèbles
M. Jack DEBRAY, délégué titulaire, communauté de communes l'Orée de la Brie (Chevry-Cossigny)
M. Éric GERARD, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle Iger)
M. Maurice BLANCHARD, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)
M. Jean-Claude DELAVAU, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)
Mme Isabelle DREUMONT, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Coubert)
Mme Patricia CHAUVAUX, déléguée suppléante, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Coubert)
M. Charles MALET, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Coubert)
M. Jean-Claude OMNES, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
M. Jean-Michel METIVIER, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
M. Daniel POIRIER, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Evry-Grégy-sur-Yerres)
M. Joseph ROUX, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Evry-Grégy-sur-Yerres)
M. Jean-Claude COCHET, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Grisy-Suisnes)
Mme Christelle LANGLER, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Lissy)
M. Claude ROGER, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Lissy)
M. Loïc LE DIEU DE VILLE, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Ozouër-le-Voulgis)
Mme Madeleine MORGEN, déléguée suppléante, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)
M. Patrick SANSON, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Solers)
Mme Sylvie DEVOT, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Solers)
M. Jean-Claude MARTINEZ, délégué suppléant, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)
M. André LEFRANÇOIS, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Pontcarré)
M. Denis THOUVENOT, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Pontcarré)
M. Jacques RADÉ, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-le-Comte)
Mme Françoise ESTÉOULE, déléguée titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-le-Comte)
M. Gérard DEBOUT, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-Saint-Denis)
Mme Peggy PHARISIEN, déléguée titulaire, communauté de communes la Brie Boisée (Villeneuve-Saint-Denis)
M. Eric PRIGENT, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Les Chapelles Bourbon)
M. Stéphane ROBERT, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Crèvecœur-en-Brie)
M. Frédéric POUPINOT, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon (Crèvecœur-en-Brie)
M. Claude BAUMANN, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Fontenay-Trésigny)
M. Laurent GRANDJEAN, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Liverdy-en-Brie)
M. Claude CHATAIN, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Liverdy-en-Brie)
Mme Christiane RICHARD, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Neufmoutiers-en-Brie)
Mme Marie-Amélie PEREIRA, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Serge SERVIABLE, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Dominique RODRIGUEZ, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)
M. Philippe LOUISE DIT MAUGER, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)
Mme Sandrine GUILLOCHON, déléguée titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Férolles-Attilly)
Mme Marie-Paule DEVAUCHELLE, déléguée titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers)
M. Christian LELOUP, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Lésigny).
M. Patrick SALMON, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
M. Laurent GAUTIER, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie)
M. Lionel COCHIN, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie)

POUVOIRS

- de Mme Tamatin-Varin à Mme Semonsu déléguées titulaires, commune de Yèbles,
- de M. Vordonis à M. Salmon, délégués titulaires, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
- de M. Féry à M. Chatain, délégués titulaires, communauté de communes Val Bréon (Châtres)
- de M. Wacheux à M. Leloup, délégués titulaires, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts,
- de Mme Bouilland-Chauveau à M. Cochet, délégués titulaires, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Lissy)
- de Mme Martiaréna à M. Le Dieu de Ville, délégués titulaires, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Ozouer-le-Vougis).

Absents excusés :

- M. de Wulf, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres, (Limoges-Fourches).
- M. Denis, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Fontenay-Trésigny).

ABSENTS NON REPRESENTES :

Communes : Andrezel, Crisenoy (communauté de communes Vallées et Châteaux), Pontault-Combault, Servon (communauté de communes l'Orée de la Brie), Bernay-Vilbert et Courpalay (communauté de communes les Sources de l'Yerres), Limoges-Fourches (communauté de communes les Gués de l'Yerres) et Marles-en-Brie (communauté de communes Val Bréon).

Délégués :

Mme Patricia Casier, Mrs Sébastien Dale et Jean-Christophe Guillemard, délégués titulaires et suppléant, commune de Beauvoir
Mrs Flavien Carcaud, Emmanuel Depots et Eddy Marsal, délégués titulaire et suppléants, communauté de communes l'Yerres à l'Ancoeur (Chaumes-en-Brie)
Mrs Olivier Vassard, Bernard Duchaussoy et Mme Martine Ponnay, délégués titulaires et déléguée suppléante, commune de Roissy-en-Brie
Mrs Franck Ghirardello, Jonathan Wofsy et Mme Sylvie Lecaplain, délégués titulaire et suppléants, communauté de commune l'Orée de la Brie (Chevry-Cossigny)
Mrs Hervé Campenon, Jean-Claude Merakchi et Vincent Brossas, délégués titulaire et suppléants, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle Iger)
Mrs. Bruno Bague, Michel Dorigny et Alain Brucher, délégués titulaires et suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)
M. Jean-Michel Bessol, Mme Claudine Bouzonie, délégués titulaires et Mme Marie-Isabelle Drocourt, déléguée suppléante, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)
M. David Cullier, Mme Anne Ducrocq et M. Christophe Monnot, délégués titulaire et suppléants, communauté de communes Val Bréon (Les Chapelles Bourbon)
Mmes Catherine Dubent, Sylvie Meunier et M. Eric Tourneboeuf, déléguée titulaire et délégués suppléants, communauté de communes Val Bréon, (Châtres)
Jean-Louis Sempy et André Boucher, délégués suppléants, communauté de communes Val Bréon, (Fontenay-Trésigny)
Mrs Daniel Beauche, Aurélien Vandierendonck et Mme Sandrine Gameiro, délégués titulaires et déléguée suppléante, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Férolles-Attilly)
M. Dominique Benoit, Mmes Nathalie Bourges et Isabelle Lenoir, délégué titulaire et déléguées suppléantes communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers).

Le quorum atteint, le comité syndical peut valablement délibérer, le président ouvre la séance et lit l'ordre du jour.

I. DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION ATTRIBUEE AU PRESIDENT :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir confiée par l'organe délibérant au président, *le président* rend compte de la décision prise :

cosignataires	Contrats/Conventions	montant € ttc
ACI	Impression outils de communication	77 688,60
La poste /Médiaposte	Distribution 3 x « Sietom Infos ».	13 354,14

II. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

Les délégués présents ont pu retirer sur place un exemplaire complet en noir et blanc du rapport 2014. Des exemplaires couleurs seront transmis aux mairies et le rapport est bien sûr téléchargeable sur le site du syndicat (http://www.sietom77.com/260_rapport_annuel.html).

La conception de ce rapport a été repensée dans l'optique de le rendre plus accessible, notamment lorsqu'il est présenté devant les conseils municipaux et/ou communautaires. Ses quatre parties traitent de la présentation générale du syndicat des déchets, des actions transversales et des tonnages et coûts.

Sont exposés dans un premier temps, le fonctionnement de la collecte et du traitement en passant par les apports volontaires (bornes, dépôts en déchetterie), les outils essentiels à l'information, la sensibilisation des usagers (enfants et adultes) et à la réduction des déchets.

On retiendra :

- Qu'en 2014, chaque habitant du territoire syndical a produit 526 kg de déchets dont 144 sont apportés en déchetterie, 62,3 kg représentent la collecte sélective (emballages, verre et papier), 26 kg d'encombrants sont déposés sur les trottoirs et les 294 kg restants sont composés d'ordures ménagères.

- 64 000 tonnes de déchets collectés : La collecte est composée des apports volontaires (bornes et déchetteries) pour 25 % et de la collecte en porte-à-porte pour 75 %. Ces déchets sont prioritairement traités pour être valorisés. 77 800 tonnes ont été traitées avec un taux de recyclage/valorisation pour 2014 de 66 %.

- Une évolution par rapport à l'année 2013 des tonnages (tous déchets confondus) collectés (sans Pontault-Combault) de 3,6 %, traités de 3 % et de 2,7 % du ratio kg/habitant.

Mme Langler demande si le SIETOM pourrait s'associer aux communes pour l'évacuation des déchets sauvages ?

M. le Président répond que le SIETOM n'en a pas la compétence et que cela relève de la communauté de communes. C'est un sujet déjà évoqué et qui peut être de nouveau étudié en commission si des propositions sont apportées.

Dans un second temps est abordée la partie « coûts » : En 2014, le service aura donc coûté :

- Coût de collecte de tous les déchets confondus ... 46,00 €/habitant
 - Coût de traitement 61,50 €/habitant
 - Frais généraux 9,50 €/habitant
 - Recettes 17,00 €/habitant
- Total100,00 € ttc/habitant**

Soit une évolution de + 4,5 % par rapport à l'année 2013.

Toutefois l'attention est attirée sur l'impact de l'augmentation de la TVA qui est passée de 7 % à 10 %, augmentant de 3 € supplémentaires la quote-part de l'habitant. Une simulation montre que l'évolution du coût du service aurait été de + 1,2 % avec une TVA à 7 %.

III. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN BOIS :

Il est exposé qu'à dessein de rationaliser ses dépenses, le SIETOM souhaite se joindre à l'action de mutualisation réunissant le SIRMOTOM (syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères) et le SMITOM nord 77, pour l'achat de composteurs individuels et de bioseaux. Ce dernier ayant accepté la coordination du groupement de commandes.

Monsieur le Président propose à l'organe délibérant d'adhérer à ce groupement de commande.

Vu le Code des marchés publics et son article 8 VII,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commande,

Après délibéré,

LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTÉ DE CONFIER LA COORDINATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES AU SMITOM NORD 77,**
- **AUTORISE LA MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COMPOSÉ DU SIRMOTOM, DU SMITOM NORD 77 ET DU SIETOM DE LA REGION DE TOURNAN-EN-BRIE,**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT A SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE AINSI QUE TOUTES LES PIÈCES ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES RELATIVES AU MARCHÉ,**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT A PROCÉDER AUX DÉPENSES RELATIVES AU MARCHÉ.**

IV. QUESTIONS DIVERSES :

- Séparation de la collecte des ménages et des ZI/ZA : *Monsieur le président* explique que malgré la vigilance des ripeurs, la collecte des zones industrielles et/ou d'activités s'avère contenir des indésirables, ce qui perturbe le procédé de traitement de tous les déchets. Le projet est donc de séparer la collecte de ces zones de celle des ménages afin de permettre des traitements distincts. Plusieurs communes concernées ont été consultées sur ce projet et certaines n'ont pas encore répondu.
- Courrier du groupement Ateim/Conporec adressé aux délégués syndicaux : *M. le Président*, qui a eu connaissance de ce courrier, dit y avoir vu beaucoup de désespérance et que contrairement à ce qu'y est dit, l'expertise avance dans le sens du syndicat. Il poursuit en demandant aux délégués de ne pas se laisser impressionner par ce courrier. La parole est donnée au vice-président, *M. Debout* explique qu'après un arrêt de quatre années une renégociation avec le groupement a eu lieu pour le redémarrage de l'opération, qui d'ailleurs n'a pas été indiquée dans le mémoire annexé au courrier. Les travaux ont repris et ont révélé l'existence d'anciennes bâtisses qu'il a fallu détruire et payer en conséquence.

Les fondations prévues n'ont pu être réalisées comme prévues et tout a dû être réétudié pour ériger une nouvelle structure sur d'anciennes fondations. De nouvelles études ont donc été lancées, les avenants correspondants ont été établis et payés.

En même temps que *M. Debout* explique le dossier, sont projetées des photos issues du rapport de constat d'enrouillement réalisé par un bureau d'études qui d'ailleurs, conclut au vieillissement prématuré de l'installation. Les anomalies techniques ainsi que leurs conséquences et les mesures conservatoires prises et à prendre sont également exposées par *M. Debout*.

Pour clôturer le sujet, *M. le Président* dit que ce courrier est induit par le fait que l'expert judiciaire se rend bien compte que le SIETOM n'a pas eu l'usine qu'il attendait. Une réponse sera apportée par courrier à chacun mais doit d'abord être étudiée par le bureau.

- Diverses informations :
 - Les prochaines journées portes ouvertes sont fixées au 3 octobre pour le Centre de tri et au 7 novembre pour l'UVOM,
 - Un véhicule utilitaire du parc du syndicat Peugeot Boxer L2H2 de l'année 2004 avec environ 240 000 km est à vendre. Son prix de vente est de 2 500 €.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h50